

## Salles la Source

# Bruits de casseroles sur fond de cascade

Curieux, pour ne pas dire suspect, ce brusque empressement de l'administration à vouloir liquider à la sauvette le dossier de la micro centrale hydro-électrique de Salles-la-Source ! Le coup avait déjà raté au début de l'été dernier. Une enquête publique avait été lancée en catimini et confiée à un major de gendarmerie en retraite promu pour la circonstance hydrogéologue. Las, cette manœuvre avait eu essentiellement pour effet de réveiller la population locale, municipalité en tête. Une association « *Ranimons la cascade !* » s'est créée pour proclamer son opposition au quasi assèchement de la fameuse cascade par le détournement d'eau opéré par la micro centrale...

Quant à la copie rendue par notre apprenti hydrogéologue ! On murmure que l'administration préfectorale elle-même n'aurait plus qu'un souci : la voir disparaître au plus vite sous la poussière des archives.

Devant un tribunal, il est vrai, elle constituerait un rare morceau d'anthologie récréative... dont il n'est pas si sûr qu'elle ferait longtemps rire les juges.

(Suite page 4)

## Salles la Source

# Bruits de casseroles sur fond de cascade

(Suite de la page 1)

Le Service « *Eau et biodiversité* » de la Direction départementale des territoires qui gère cet embarrassant dossier s'apprête à revenir à la charge : le mercredi 8 décembre prochain, il tentera de faire avaler le morceau au Coderst (entendez : le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) dont l'avis risque d'être décisif auprès de la préfète. Nos zélés fonctionnaires n'hésitent pas pour cela à user de ficelles si grosses que c'est à se demander s'ils ne prennent pas les honorables membres (élus, représentants d'administrations, organismes et associations, personnes qualifiées) qui composent ledit comité pour des perdreaux de l'année ! Si certains de ces messieurs-dames conservaient quelque zeste de curiosité alliée au souci de préserver les deniers du contribuable tout en s'inquiétant du respect d'un peu de démocratie, nous pourrions leur suggérer de poser les questions suivantes... en se gardant bien de se contenter, sans les avoir minutieusement vérifiées, des réponses lénifiantes qu'on ne manquera pas de leur apporter. A fortiori si les fonctionnaires concernés lisent ces lignes...

### Passage... en force

La première de ces questions concerne la maîtrise du foncier, préalable incontournable à la présentation du dossier. Elle n'est pas acquise du tout. Un Salles-Sourçois mauvais esprit nommé **Mathieu** a le culot de s'opposer au passage de la conduite forcée sur ses terres. L'actuel concessionnaire a fait répondre par son avocat (qui appréciera sans doute la plaisanterie) que cette conduite était apparente, ce qui la placera sous le coup des dispositions trentenaires de « *fait acquis* ». Or, à moins d'être frappé de cécité chronique, chacun peut constater sur place que le gros tuyau en question est enterré. Et de droit de passage écrit, point. En vain les hommes de loi ont-ils fouillé les Hypothèques. Aucune autorisation de passage n'a été délivrée non plus pour les travaux à venir sur des terres tant privées que publiques alors même que le diamètre de la conduite doit passer de 700 à 900 mm, ce qui entraînera une aggravation de servitude. Et bien sûr, en tenant compte de l'entartrage de la conduite actuelle, pratiquement un doublement du prélèvement d'eau. Malgré ce, et en vertu dont ne sait quelles acrobaties arithmétiques, le Service « *Eau et biodiversité* » fait semblant de croire le concessionnaire quand il affirme qu'il donnera plus d'eau à la cascade !

### Largesses de l'Etat ?

Le décret du 17 mars 1980 relatif à la chute d'eau de Salles-la-Source prévoit qu'au terme de la concession, l'Etat entrera en possession de 59,3 % des installations de la micro centrale. Or, pas la moindre trace de cette disposition tant dans l'enquête publique que dans les écrits ou propos de l'administration. Est-ce à dire que l'Etat s'apprête à faire cadeau d'un bien collectif à un privé ?

Mieux : le même décret stipule que le concessionnaire doit adresser une demande de renouvellement six ans avant l'expiration de la concession, faute de quoi cette concession ne lui sera pas renouvelée. Or, cette disposition n'aurait pas été respectée et le concessionnaire continue allègrement, depuis cinq ans que la concession est arrivée à échéance, de turbiner l'eau de Salles-la-Source. Il s'offre même la suprême provocation de ne pas s'acquitter de la redevance qu'il doit à la commune, soit à ce jour une dette de 75.000 euros.

Les droits d'eau dont se réclame le gérant de la micro centrale ? Ils sont du domaine de la bouteille à l'encre. Et on ne se hasarderait pas à parier un litre de *marcillac* sur leur orthodoxie devant un tribunal.

Alors que d'ordinaire l'administration, échaudée par tant de précédents, se montre tatillonne sur les questions de sécurité, elle n'exige à Salles-la-Source, une commune pourtant classée en zone rouge par suite des dangers d'éboulement, aucune étude sur la sécurité des installations de la micro centrale. Et quand on sait à quel point celles-ci, à commencer par la conduite forcée, sont vétustes... La situation économique de la Société exploitante de la micro centrale mériterait des investigations qui n'ont, semble-t-il, été qu'effleurées.

On n'en finirait pas de lister, de la même façon, les points sur lesquels l'Administration fait preuve, au mieux, d'une légèreté répréhensible, au pire d'une mauvaise foi coupable.

Un simple coup d'œil sur le dossier suffit à convaincre le juriste le moins expérimenté que les opposants ont devant eux une voie royale pour se rendre devant les tribunaux. Alors... comment expliquer que des fonctionnaires a priori intelligents essaient aussi grossièrement de passer en force ? Veulent-ils éviter que des bruits de casseroles ne se mettent à retentir au pied de la cascade ? Espèrent-ils cacher la poussière sous le tapis ? Des observateurs affûtés qui ont analysé ce petit jeu se demandent si finalement certains acteurs de cette farce sans nom ne seraient pas en train, mine de rien, d'organiser à leur décharge le partage des responsabilités pour l'heure des comptes. En attendant, la belle cascade de Salles-la-Source ne coule que quand le vieux tuyau ne peut pas avaler toute l'eau qui arrive du Causse Comtal. La majeure partie de l'année, ce ne sont que quelques larmes versées sur cette pitoyable image de la démocratie qui jure tant avec la noblesse du site.

Il est vrai que, depuis quatre-vingts ans, l'histoire de cette micro centrale est un long feuilleton de non respect de la loi et de mépris de la population locale. On comprend aisément pourquoi quand on sait les positions qu'occupaient certains des notables qui tiraient parti de la situation. Apparemment, le non-droit semble avoir la peau dure dans ce charmant village dont il obère le développement. Prochain épisode de ce *Dallas à l'aveyronnaise* devant le Coderst. Se prêtera, se prêtera pas à la manœuvre ?

Dadou Ronron